

**PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire  
du Jeudi 29 Janvier 2015 à 18 h 00  
à la salle des fêtes de Montjoux**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice:** 39

**Nombre de conseillers présents:** 31

**Nombre de procurations:** 6

**Étaient présents :**

**Mesdames :** S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, A. LACHENS, N. NELSON, Cl. PUECH, F. SIMIAN.

**Messieurs :** D. ARNAUD, M.-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J.-P. FABRE, J.-L. ARMAND, L. MASSON, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, J.-C. ROZ, R. PALLUEL, P. ESPIE, F. JEAN, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT, F. JOST, A. TIXIER.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Madame BLANC Nicole (pouvoir à Mme NELSON Nadia) jusqu'à 19H20 (délibération 1 et 2)

Madame MAILLIAT GALLIANO Monique (pouvoir à Mr ROZ Jean-Claude)

Madame PUECH Claudine (pouvoir à Mr BERRARD Philippe) à partir de 19H20- délibération 3 et suivantes

Monsieur BERNON Jean-Pierre (pouvoir à Mr MASSON Laurent)

Monsieur CADIER Olivier (pouvoir à Mme PRIOTTO Christine)

Monsieur DOREY Jean (pouvoir à Mr BOFFARD Henri)

Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à Mr BOUVIER Éric)

**Étaient absents et excusés:**

Monsieur AUDERGON Jean-Marc

Madame MORENAS Geneviève

## **1 - Ouverture de la séance**

M-A. BARBE, 1<sup>er</sup> vice-président prend la présidence du conseil communautaire suite à un empêchement du Président, Jean-Marc AUDERGON. Il accueille les conseillers communautaires.

M-A. BARBE procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

M-A. BARBE donne la parole à Philippe BERRARD, Maire de Montjoux.

Ph. BERRARD souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires au nom du conseil municipal. La commune compte 342 habitants. Il informe que les travaux d'assainissement touchent à leurs fins et que les classes de l'école sont en cours de rénovation.

## **2 - Approbation du procès-verbal du 11.12.2014**

M-A. BARBE demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 11.12.2014.

Le procès-verbal du 11 Décembre est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Ch. PRIOTTO demande pourquoi le compte rendu par mail et par courrier n'est pas le même.

P. STADLER indique que par mail est adressé aux communes un compte-rendu sommaire de la séance à afficher dans les 8 jours, alors que le compte-rendu complet est adressé aux conseillers communautaires.

### **3 - SIG : Évolution du cadastre - Extension du cadastre à l'ensemble des communes de la CCDB et passage à la solution SIMAP - Présentation par la société SIRAP.**

M-A. BARBE présente Vincent MATRAS de la société SIRAP.

V. MATRAS explique que la technologie évoluant il est maintenant proposé une solution web. La solution web SIMAP permettra d'être accessible sur n'importe quel poste, grâce à un identifiant et mot de passe. Les mises à jour seront automatiques, sans intervention de Christelle.

Il explique qu'aucune information ne sera perdue, tout sera récupéré entre le passage d'EDITOP à SIMAP.

Ch. PRIOTTO s'étonne de cette présentation commerciale en conseil communautaire et demande s'il y a eu une mise en concurrence.

M-A. BARBE explique que dans le cadre de l'intégration des 6 communes du canton de Bourdeaux, au système actuel, une proposition d'une solution web a été faite, qui est inférieure à l'intégration sur la base actuelle et la reprise de tous les éléments sur EDITOP.

A .DE LESTRADE demande le délai entre la commande et la livraison.

V. MATRAS informe que c'est un mois.

J-P. FABRE demande s'il y aura une formation.

Ch. HARMEGNIES indique que 2 ½ journées de formation sur PC seront organisées avec 10 personnes environ par séance. La société SIRAP viendra avec 5 PC ou plus où 2 personnes travailleront par poste.

Ch. PRIOTTO dit que chaque année, la commune paie un service de maintenance et demande de combien sera-t-il ?

V. MATRAS explique que chaque année, l'hébergement sera de 1140€, la maintenance de 534€ et les mises à jour de 1155€ pour l'ensemble de la CCDB. Il indique qu'une facturation par commune peut être faite.

R. PALLUEL dit que les communes ont du déjà recevoir leur facture de maintenance 2015, nécessaire de voir si SIMAP va les déduire ?

Ch. PRIOTTO demande si le coût sera réparti entre les communes et la Communauté de Communes ?

Ph. BERRARD estime que ce coût doit être partagé car les finances de la CCDB sont restreintes et la dépense a été supportée par les communes jusqu'à présent.

M-A. BARBE s'excuse de ne pas avoir anticipé une proposition de répartition, il propose que le Conseil se prononce sur la délibération et que lors du Conseil du 26 février soit proposé une clef de répartition.

#### **Délibération n°02/2015 :**

M-A BARBE, Vice-président en charge de la commission " Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement ", explique que depuis 2006, chaque commune de la Communauté de Communes dispose du cadastre numérisé grâce à une convention d'utilisation du logiciel EDITOP avec la société SIRAP basée à Romans.

Dans le cadre de l'extension de ses services, la Communauté de Communes souhaite équiper les 6 communes de Bourdeaux. Par ailleurs, compte tenu de l'arrêt du logiciel d'exploitation Windows XP

et du changement du parc informatique des communes, la Communauté de Communes envisage de disposer du cadastre via une nouvelle solution développée par l'entreprise SIRAP.

À présent, la Communauté de Communes souhaite s'équiper de la solution Web SIMAP, permettant une utilisation flexible pour les différents utilisateurs. Le contrat avec la société SIRAP comprendra notamment :

- Le droit d'entrée et l'hébergement des données
- L'intégration des données RASTER géoréférencées
- Une mise à jour annuelle des données au format EDITOP
- Le paramétrage de SIMAP
- La formation des utilisateurs
- Une assistance téléphonique et prestation de maintenance

L'intégration des métiers supplémentaires (adressage postal, assainissement, adduction eau potable...) sera prise en charge par les communes en fonction de leurs besoins.

Le coût total de la prestation s'élève à **8 101,52€**.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **ÉTEND l'accès au cadastre aux 6 communes de Bourdeaux,**
- **FAIT évoluer le contrat en cours avec la société SIRAP pour un passage à la solution SIMAP,**
- **SIGNE tout document utile à cette décision.**

## **4 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"**

**4.1- Action 4 du PPT Vallée de la Drôme-Pays de Dieulefit " Expertise pastorale - Plaines du Poët et Montagne de Saint Maurice".**

### **Délibération n°01/2015 :**

La Montagne du Poët et de St Maurice est située en partie sur les communes de Le Poët-Laval, Eyzahut, Rochebaudin, Comps et Dieulefit issues de la Communauté de Communes du Dieulefit Bourdeaux. Ce site présente de nombreux intérêts : des paysages remarquables, un patrimoine naturel de qualité et diversifié, un lieu de loisirs et de ressourcement pour la population locale, très attachée à ce lieu. L'usage agricole du site (pâturage, estive) a également permis avec le temps, l'installation d'un troupeau de chevaux domestiques, devenu relativement sauvage.

Par ailleurs, la Commune de Dieulefit a acquis 260ha de la montagne de Saint Maurice et demandé son inscription au réseau des Espaces Naturels Sensibles locaux du département.

À proximité de l'ENS de Saint Maurice, la commune dispose d'une ferme dont le locataire est en cours de cessation d'activité. À l'aide du Comité Local Installation Transmission du Pays de Dieulefit, une réflexion est en cours pour la reprise de l'activité d'élevage sur le site des Vitrouillères, mais aussi en lien avec les terres sur Saint Maurice acquises par la commune de Dieulefit.

Afin d'assurer la reprise de l'exploitation dans les meilleures conditions, et en accord avec l'ensemble des parties prenantes du projet, il a été décidé de mener une étude de faisabilité technico économique de l'exploitation (financée via le PSADER – 2014):

- Prendre en compte les souhaits et les besoins de la commune et du futur cédant
  - Expertiser la ferme : potentiel fourrager, bâtiment d'exploitation et logement, déterminer des scénarios de reprise de la ferme, proposer des solutions pour l'avenir du cédant...
  - Chiffrer le montant des travaux éventuels à effectuer avant l'installation d'un jeune agriculteur
- L'étude a pour objet d'analyser le potentiel de l'exploitation et des bâtiments (agricoles et habitation). Elle comprend une analyse des terres en propriété et en location (location précaire), ainsi que des terres incluses dans le projet d'ENS, qui pourraient conforter une installation future. L'extension des pâturages pourrait être un atout pour une installation en ovin ou caprin.

**Afin de donner à ce projet une cohérence certaine, autour d'une logique de massif soutenue par les acteurs locaux, l'expertise pastorale serait souhaitée à l'échelle de la montagne du Poët et de Saint Maurice.**

Ainsi, la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux envisage de réaliser une évaluation de la ressource fourragère sur les plaines du Poët et de Saint Maurice afin de déterminer :

- le potentiel du site pour une pratique de pâturage sous forêt (chargement moyen par hectare, type de troupeau, périodes propices au pâturage sur ladite zone, etc.),
- un affinage du périmètre à partir de critères techniques de pâturage sous forêt (réduction ou agrandissement),
- des recommandations techniques, le cas échéant, pouvant notamment orienter les recherches d'utilisateur (d'éleveur), les travaux forestiers et les équipements à prévoir. Les préconisations d'aménagement seront en cohérence avec le plan de gestion forestière, administré par l'ONF, sur le site de Saint Maurice.

Ce travail sera réalisé par l'Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM).

La zone préconisée peut s'étendre au-delà s'il y a un intérêt au projet.

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Dépense totale</b>	<b>Dépense éligible</b>
Expertise ADEM 13 jours	7 800 € TTC	7 800 €

<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Région Rhône Alpes	20%	1 560 €
FEADER	20%	1 560 €
<b>TOTAL financements publics</b>	<b>40%</b>	<b>3 120 €</b>
Autofinancement CCDB	60%	4 680 €
TOTAL	100%	7 800 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE le plan de financement,**
- **SOLLICITE auprès de la Région Rhône Alpes et du FEADER une subvention,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **5 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"**

Un diaporama a été projeté et envoyé par mail aux conseillers communautaires.

R. PALLUEL fait une présentation sommaire de l'extension de la ZAE de Boulagne. Il y aura 14 lots mais cela peut évoluer en fonction de la demande des futurs acquéreurs.

Une réunion a eu lieu hier, 6 ou 7 entreprises étaient présentes dont certaines sont intéressées par une implantation. On leur a demandé de se positionner sur les lots qui les intéressent, pour faire évoluer au besoin le permis d'aménager qui doit être déposé en mars.

Ch. PRIOTTO demande s'il y a des exigences et soumet l'idée d'imposer un délai pour la réalisation du bâtiment sur le terrain, car à Graveyron un terrain acheté n'est toujours pas construit.

R. PALLUEL informe que la commune a un PLU qui fixe des exigences paysagères et que la Communauté de Communes va travailler sur des exigences complémentaires : date de réalisation du projet, date dépôt du PC / démarrage de la construction, nombre d'emplois créé... Une demande a été faite hier sur la création d'un logement sur le terrain, mais nous ne sommes pas favorables.

N. BLANC arrive à la séance à 19h20 et Cl. PUECH quitte la séance et donne pouvoir à Philippe BERRARD.

## **6 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"**

L. MASSON présente la nécessité de signer un avenant à la **convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Enfance au Pays de Bourdeaux"**, la DSP engagée ne débutant qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Il passe ensuite la parole à P. CHALAMET pour faire un point sur la DSP pour la gestion des 3 crèches du territoire.

P. CHALAMET rappelle que la procédure est très cadrée. Le 24/09 la commission DSP a sélectionné les 3 candidats qui avaient déposé leur candidature pour présenter une offre. Les 24/11 et 8/12, la commission a examiné les offres et autorisé le Président à engager les négociations avec les 3 candidats. La fin de des négociations est fixée au 7 février.

Lors du Conseil du 26 février, le rapport du choix du (des) délégataire(s) sera présenté.

### **Délibération n°03/2015 :**

L. MASSON, Vice-président en charge de la Commission "Petite Enfance - Jeunesse" rappelle que par délibération n°72/2013, la Communauté de Communes a signé une convention de moyens et d'objectifs avec l'association "Enfance au Pays de Bourdeaux" pour la gestion de la structure multi-accueil petite enfance de Bourdeaux, dénommée "Picoti Picota" pour l'année 2014.

Il rappelle que la Communauté de Communes a engagé une procédure de Délégation de Service Public (DSP), par délibération n°41/2014, pour la gestion des trois structures multi-accueil du territoire et que cette délégation doit débiter le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Afin de permettre l'exploitation du service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015, il propose la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Enfance au Pays de Bourdeaux" conformément à l'article 5 : Durée de la convention.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**- AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Enfance au Pays de Bourdeaux" pour la gestion de la structure multi-accueil "Picoti Picota" à Bourdeaux du 01/01/2015 au 31/03/2015 ; ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.**

L. MASSON, explique que les animateurs jeunesse de la Communauté de Communes ont besoin de relais pour faire connaître les activités proposées aux jeunes. Il demande aux maires de bien vouloir afficher et relayer les informations qui leurs seront transmises et les remercie.

## **7 - Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"**

F. SIMIAN remet aux maires des affiches et des flyers afin d'informer le public de la mise en place de l'animation sur le PIG. La permanence a lieu le dernier mercredi de chaque mois et démarre le 25 février. Elle indique qu'en dehors de cette permanence le CALD peut être contacté à tous moments par les propriétaires à l'aide d'un n° vert. Un rendez-vous sera pris pour une visite du logement si nécessaire.

La commission réunie le 12 janvier a examiné aussi le covoiturage. Le Département souhaite que l'on propose des animations.

## **8 - Le point sur la Commission "Tourisme"**

É. BOUVIER informe que 2 stagiaires sont arrivés cette semaine, un sur le Spot nature et l'autre sur la stratégie touristique.

É. BOUVIER informe que l'OT souhaiterait rencontrer les maires et les conseillers municipaux.

### **8.1- Conception de documents de promotion - Demande de subvention LEADER.**

### **Délibération n°04/2015 :**

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission Tourisme, informe que dans le cadre de la promotion touristique du territoire certains documents existants sont à ce jour épuisés et/ou obsolètes et qu'il est nécessaires d'en concevoir de nouveaux.

Il s'agit du document de découverte du Pays Dieulefit-Bourdeaux, du document des potiers et céramistes du territoire, du document des artisans d'art du territoire.

Plan de financement prévisionnel, conception et impression :

Dépenses

Document de découverte :	11 160 € HT soit 13 392 € TTC
Document des potiers :	6 730 € HT soit 8 076 € TTC
Document des métiers d'art :	6 730 € HT soit 8 076 € TTC
TOTAL	24 620 € HT soit 29 544 € TTC

Recettes

LEADER, 55% HT	13 541 €
CCDB part restante sur TTC	16 003 €
TOTAL	29 544 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **VALIDE la conception des 3 supports de promotion et le plan de financement,**
- **VALIDE la demande de subvention auprès du programme LEADER,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

**8.2- Conception de documents de promotion - Demande de subvention CDRA.**

**Délibération n°05/2015 :**

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission Tourisme, informe que dans le cadre de la promotion touristique du territoire certains documents existants sont à ce jour épuisés et/ou obsolètes et qu'il est nécessaires d'en concevoir de nouveaux.

Il s'agit du document de découverte du Pays Dieulefit-Bourdeaux, du document des potiers et céramistes du territoire, du document des artisans d'art du territoire.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses

Document de découverte :	11 160 € HT soit 13 392 € TTC
Document des potiers :	6 730 € HT soit 8 076 € TTC
Document des métiers d'art :	6 730 € HT soit 8 076 € TTC
TOTAL	24 620 € HT soit 29 544 € TTC

Recettes en TTC

CDRA, 30%	8 863 €
CCDB, 70 %	20 681 €
TOTAL	29 544 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **VALIDE la conception des 3 supports de promotion et le plan de financement,**
- **VALIDE la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **9 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"**

**9.1- Achat de matériel pour la pratique artistique.**

**Délibération n°06/2015 :**

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission Tourisme, rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche d'éducation aux arts et à la culture avec pour partenaires financiers la DRAC, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Dans ce cadre il est prévu sur le territoire un état des lieux du matériel mutualisable privé et public utile aux pratiques artistiques et culturelles mutualisable, une définition des besoins, en concertation avec les acteurs concernés, et l'achat de matériel léger complémentaire (type praticables, rideaux, pieds de projecteurs ...)

#### Plan de financement prévisionnel :

##### Dépense HT :

Achat de matériel scène : 20 500 €

##### Recettes HT :

CDRA 30% : 6 150 €

Enveloppe DRAC : 9 350 €

CCDB : 5 000 €

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **VALIDE l'achat de matériel,**
- **VALIDE la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

F. SIMIAN demande où sera stocké le matériel.

M. NIMER BERTHÈS explique que la CCDB loue un local dans les anciens garages LUPETTI à Dieulefit, cela peut être une possibilité.

## **10 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"**

### **10.1- Désignation des délégués au Syndicat des Portes de Provence.**

#### **Délibération n°07/2015 :**

Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets", explique que le SYPP a modifié ses compétences afin d'intégrer les compétences du SITOM de Montélimar le Teil. Cette décision a permis la dissolution du SITOM de Montélimar le Teil et le rattachement de facto des collectivités membre du SITOM de Montélimar le Teil au SYPP.

Le conseil communautaire doit donc désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat des Portes de Provence.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote.

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- DÉSIGNE BERRARD Philippe et PRIOTTO Christine comme délégués titulaires pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux au SYPP,**
- DÉSIGNE CUER Gérard et JOST Frédéric comme délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux au SYPP.**

### **10.2- Création d'un poste d'ambassadeur de tri en " Emploi d'Avenir (EA) ".**

Un diaporama sur la présentation du Contrat Emploi Avenir est projeté.

Ph. BERRARD informe qu'il a rencontré la Mission Locale pour que ce poste puisse être opérationnel cet été, et que la demande d'un véhicule publicitaire est lancée.

Ch. PRIOTTO souligne le travail effectué par la Mission Locale.

P. CHALAMET estime que le véhicule est une priorité.

### **Délibération n°08/2015 :**

Philippe BERRARD Vice-Président en charge du service "Gestion des déchets", explique qu'afin de développer différentes missions techniques et de communication au sein du service de gestion des déchets, il est proposé la création d'un poste d'ambassadeur de tri en emploi d'avenir.

Ce contrat à durée déterminée sur la base de 35 heures hebdomadaires sera conclu pour une durée de 1 an et renouvelable dans la limite de 36 mois avec une rémunération fixée au SMIC.

L'Etat prendra en charge 75% du SMIC horaire brut.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE la proposition,**

- **AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **11 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"**

### **11.1- Renouvellement du bail de location à la Trésorerie de Dieulefit - Bourdeaux.**

#### **Délibération n°09/2015 :**

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la commission "Finances - Personnel" explique que le bail de location de la Trésorerie et le logement de fonction vient à échéance le 30 avril 2015.

Il informe que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a consulté le service de France Domaine qui a donné un avis positif pour le renouvellement du bail pour une durée de 9 ans. La valeur locative annuelle a été évaluée à 24 760.00 € TTC.

Il propose de renouveler le contrat pour une durée de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, pour un montant de loyer de 24 760.00 € et de l'indexer à l'indice du coût de la construction ICC ou tout autre indice qui pourrait s'y substituer et ce, dès le renouvellement du bail.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **DECIDE de renouveler le bail de location à la Trésorerie Dieulefit - Bourdeaux,**

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

### **11.2- Remboursement de la cotisation 2014 des 6 communes du canton de Bourdeaux à l'Office de Tourisme du Pays de Bourdeaux.**

#### **Délibération n°10/2015 :**

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la commission "Finances - Personnel" rappelle que la Communauté de Communes est compétente en matière de " Développement et de promotion touristique d'intérêt communautaire".

Il explique que pour l'année 2014, les 6 communes du canton de Bourdeaux, bien que faisant partie de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit, ont subventionné l'Office de Tourisme du Pays de Bourdeaux, celui-ci ayant un périmètre d'intervention plus large que celui des seules 6 communes. Par contre, la Communauté de Communes a elle perçu les montants de taxe de séjour sur les 6 communes.

Il rappelle que les 3 communes du canton de Bourdeaux restées à la CCVD, ont par délibérations demandées leur rattachement à l'Office de Tourisme de Saôu. Aussi à compter de 2015, l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit et l'Office de Tourisme du Pays de Bourdeaux vont fusionner. À ce titre, la CCDB a délibéré le 11 décembre dernier sur les transferts de charges sur proposition de la CLECT.



H. BOFFARD donne la répartition par communes du montant du remboursement de la subvention 2014 à l'Office de Tourisme du Pays de Bourdeaux qui s'élève à 15 891.97 € :

- Bezaudun sur Bine	1 289.70 €
- Bourdeaux	9 042.23 €
- Bouvières	2 135.17 €
- Crupies	1 332.69 €
- Les Tonils	200.62 €
- Truinas	1 891.56 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE le remboursement aux 6 communes du canton de Bourdeaux, comme présenté ci-dessus,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **12 - Décision du Président**

### **Décision D15/2014 :**

**VU** les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2014, chargeant le Président de prendre toutes décisions concernant la passation des marchés de travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant,  
**VU** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Le Président, **RAPPELLE** que dans le cadre des travaux d'aménagement dans l'atelier n°2 et l'atelier n°4 de l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret, après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres ont été analysées et classées – Voir Décision n°D14/2014.

Le Président, explique que divers ajustements sont à effectuer suite à une nouvelle analyse des offres par le maître d'œuvre,

- pour le lot Maçonnerie, l'entreprise CAILLET a oublié dans son total une feuille de calcul pour un montant de 1 824 € HT
- pour le lot Carrelages - Faïences il apparaît un différentiel de 24 € entre l'entreprise THIERRY CARRELAGE et l'entreprise DAVID CARRELAGE ;
- pour le lot Electricité l'entreprise BONNEFOND a accordé une remise de 2% ;
- et pour le lot Parquet, le nom de l'entreprise attributaire du marché a été interverti avec une autre.

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Prix HT</b>	<b>Prix TTC</b>
Maçonnerie	CHAZET	13 966,00	16 759,20
	CAILLET et FILS	12 060.28	14 472.34
Carrelages - Faïences	DAVID Carrelages	444,00	532.80
	GB Carrelages	564,00	676,80
	THIERRY Carrelage	468,00	561,60
Electricité	BONNEFOND	10 616,00	12 739,20
Parquet	DAVID Carrelages	4 812,00	5 774,40
	ISAMBERT	4 780,00	5 736,00
	GB Carrelages	3 722,00	4 466,40

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec les entreprises suivantes :

- Lot Maçonnerie : Entreprise CAILLET et FILS pour un montant de 12 060.28 €HT soit 14 472.34 €TTC
- Lot Carrelages - Faïences : Entreprise DAVID Carrelage pour un montant de 444.00 €HT soit 532.80 €TTC
- Lot Electricité : Entreprise BONNEFOND pour un montant de 10 403.68 €HT soit 12 484.42 €TTC
- Lot Parquet : Entreprise GB Carrelages pour un montant de 3 722.00 €HT soit 4 466.40 €TTC

Le nouveau montant total des marchés s'élève à 63 156.96 €HT, soit 75 788.52 € TTC.

## **Décision D16/2014 :**

**VU** les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 22 mai 2008, chargeant le Président de prendre toutes décisions concernant la passation des marchés de travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant,  
**VU** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif à la conception de panneaux de signalétique patrimoniale

**CONSIDÉRANT**, les modifications apportées au projet constatant une plus-value sur une prestation et des moins-values sur deux autres :

- Prestation création graphique, prestataire : J.P. BOS

Montant initial du marché : 4 670 €HT

Justification de la modification: le nombre de panneau à créer a été revu à la baisse

Montant de la prestation proposée en moins-value : 3 950 € HT

- Prestation fabrication et pose, prestataire : THOMAS VITRAUX

Montant initial du marché : 11 876,73 €HT.

Justification de la modification: le nombre de panneau à créer a été revu à la baisse (moins-value) et certains petits panneaux prévus initialement deviennent de grands panneaux (plus-value) ; le résultat entraîne une moins-value.

Montant de la prestation proposée en moins-value: 11 743,11€ HT.

- Prestation traduction des textes, prestataire : S. ARSCOTT

Montant initial du marché : 540 €HT.

Justification de la modification: le nombre de mots à traduire est plus important qu'initialement prévu.

Montant de la prestation proposée en plus-value : 680€ HT.

Le Président, **DÉCIDE** de signer les nouveaux devis avec les trois prestataires.

Montant total initial du marché : 17 086,73 € HT

Nouveau montant total du marché après modifications : 16 373,11 €HT, soit 4,17 % de moins-values.

**Le Conseil est clos à 20h35**

ALEYRAC	<b>ARNAUD Dominique</b>	
LA BÉGUDE DE MAZENC	<b>BARBE Marc André</b>	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	<b>BOMPARD Guy</b>	
BOURDEAUX	<b>CHALAMET Patrick</b>	
	MARTIN Michèle	
BOUVIÈRES	<b>REYNAUD Philippe</b>	
COMPS	<b>FABRE Jean-Pierre</b>	
CRUPIES	<b>ARMAND Jean-Louis</b>	
DIEULEFIT	<b>PRIOTTO Christine</b>	
	BLANC Nicole	
	LACHENS Anne	
	MASSON Laurent	
	NELSON Nadia	
	PUECH Claudine	
EYZAHUT	<b>SIMIAN Fabienne</b>	
MONTJOUX	<b>BERRARD Philippe</b>	
ORCINAS	<b>ROUSSET Maurice</b>	
LE POËT LAVAL	<b>ROZ Jean-Claude</b>	
PONT DE BARRET	<b>PALLUEL Robert</b>	
	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	<b>JEAN Francis</b>	
LA ROCHE ST SECRET	<b>BRUN Daniel</b>	
SALETTES	<b>BOFFARD Henri</b>	
SOUSPIERRE	<b>DE LESTRADE Alain</b>	
TEYSSIÈRES	<b>MUCKE Franck</b>	
LES TONILS	<b>JOST Frédéric</b>	
TRUINAS	<b>TERROT Serge</b>	
VESEC	<b>TIXIER André</b>	